CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ADIS

Société d'investissement à Capital Variable.

Siège social : 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

434 474 664 R.C.S. Paris.

Deuxième avis de convocation

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée le 30 octobre 2006 à 10 heures 30, dans les locaux de HSBC Private Bank France, 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum, Messieurs les actionnaires sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour le 9 novembre 2006 à 10 heures 30 dans les locaux de Hsbc Private Bank France, 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, soit :

Ordre du jour.

— Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ;
— Mise à jour des statuts suite au changement de dépositaire ;
— Nomination d'un administrateur ;
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le rapport du Conseil d'Administration est tenu à la disposition des Actionnaires au siège social de la société.
Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.
Les dépôts de pouvoirs, de formulaires de vote par correspondance et les immobilisations des titres au porteur déjà effectués en vue de l'Assemblée du 30 octobre 2006 restent valables pour la présente Assemblée.
Les Actionnaires n'assistant pas à l'Assemblée peuvent se faire représenter par un mandataire. Des formules de pouvoir sont à leur disposition au siège social de la société.
Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter un formulaire de vote par correspondance auprès de la société, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. S'il retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance, il n'aura plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'Assemblée.
Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que la société puisse le recevoir au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée.
Le premier avis de réunion a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 2 octobre 2006.

le conseil d'administration.

0614790